



4 493 élèves dans l'agglomération

ÉCOLES Le 3 septembre dernier, ce sont un peu moins de 5 000 enfants qui ont fait leur rentrée dans les 36 écoles de l'agglomération : 1 512 en maternelle et 2 981 en élémentaire, soit 44 élèves de plus par rapport à l'an dernier.

Cette nouvelle année scolaire est marquée par l'ouverture d'une classe à Benquet, à Bretagne-de-Marsan (RPI de la vallée des Longs) et à l'école des Arènes à Mont de Marsan et par la fermeture de deux classes, à Geloux et à la maternelle du Peyrouat à Mont de Marsan. Par ailleurs, le dispositif "12 élèves par classe", mis en place dans les écoles en zone d'éducation prioritaire, se poursuit. L'an dernier, les CP des écoles du Peyrouat, du Pégulé et de l'Argenté avaient été dédoublés. Cette année, ce sont les CE1 de ces mêmes écoles qui ont été divisés. Le dispositif s'est également élargi à l'école du Mistral à Saint-Pierre-du-Mont, situé en zone Politique de la ville, qui a vu sa classe de CP dédoublée à titre expérimental.

L'étude sur les rythmes scolaires se poursuit

Après les familles (1 070 réponses), les enfants fréquentant les accueils périscolaires (2 627 réponses) et les centres de loisirs (239 réponses), c'est au tour des acteurs de la communauté éducative du territoire - enseignants, directeurs périscolaires et animateurs intervenant dans le cadre des TAP - de répondre au questionnaire sur les rythmes scolaires. Cette démarche participative a été mise en place par les élus de l'agglomération dans le cadre de l'évaluation du projet éducatif territorial et plus particulièrement des rythmes scolaires. Les résultats seront analysés dans leur ensemble et permettront de définir une position commune pour la rentrée 2019-2020.

Repenser la carte scolaire

Depuis le mois d'avril, le cabinet conseils MHB mène une étude sur la carte scolaire commandée par l'Agglomération. Jean-Marie Esquié, vice-président de Mont de Marsan Agglo en charge de l'Éducation, de la Jeunesse et de la Restauration et Éliane Darteyron, conseillère communautaire en charge de l'évaluation des dispositifs éducatifs, nous en disent un peu plus.



Pourquoi l'Agglomération a-t-elle souhaité mettre en place une telle étude ?

J-M. E. : Cette démarche répond à de multiples objectifs : anticiper les besoins en capacité scolaire en fonction de l'évolution prévisionnelle des effectifs (traitement des données relatives aux naissances, à l'habitat...), proposer des évolutions de la sectorisation scolaire afin de faire correspondre

au mieux besoin et offre mais aussi prioriser et phaser les travaux nécessaires dans les écoles.



Quand les résultats seront-ils communiqués ?

E.D. : Les premiers éléments relatifs au secteur Sud de l'agglomération, territoire soumis à une forte poussée démographique, doivent être présentés fin 2018. La restitution globale aura quant à elle lieu début 2019. Les propositions d'évolution seront non seulement basées sur les données traitées par les consultants mais également sur une concertation menée avec les élus, l'Inspection académique et les représentants des parents d'élèves au cours de groupes de travail. La mise en œuvre opérationnelle des propositions validées pourra ensuite avoir lieu dès la rentrée 2019.

Une année scolaire en toute sérénité

Vous souhaitez commander ou annuler un repas pour votre enfant, l'inscrire au transport scolaire, aux accueils périscolaires ou aux centres de loisirs mais vous ne savez plus comment procéder ? Pas de panique, votre m2m.ag vous résume tout.

Restauration scolaire

Pendant l'année, pour toute nouvelle commande ou annulation de repas, rendez-vous sur l'Espace Famille au plus tard 7 jours avant la date souhaitée.

Transport scolaire

Les inscriptions s'effectuent au guichet de Mont de Marsan pour l'école du Pouy, au guichet de Saint-Pierre-du-Mont pour les écoles Mistral, Ferry et Biarnes et sur www.trans-landes.fr pour les écoles en zone rurale.

Accueils périscolaires

L'inscription aux accueils périscolaires - avant et après la classe - peut s'effectuer en cours d'année. Pour les TA P (Temps d'Activités Périscolaires : 3 heures d'activités hebdomadaires gratuites), l'inscription est réalisée pour chaque période, de vacances à vacances, auprès du directeur périscolaire de l'école. Retrouvez le calendrier d'inscription aux TA P sur l'Espace Famille.

Centres de loisirs

Les dates limites d'inscription et d'annulation aux centres de loisirs (mercredi après-midi et vacances) sont définies de façon à pouvoir respecter les obligations en termes de capacité d'accueil et de taux d'encadrement des enfants :

■ **Pour les mercredis** : avant le 25 du mois en cours pour les mercredis du mois suivant

■ **Pour les vacances scolaires** : 15 jours avant le début des vacances scolaires

■ **Pour les vacances d'été** : 15 jours avant la période de juillet et 15 jours avant la période d'août

Un calendrier précis est disponible sur l'Espace Famille et dans les structures.

Retrouvez toutes les infos sur www.espace-famille.net/lemarsan